

**KERR**

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH)

MSDS  
992-0297

Date de révision : 03 mai 2009

**PARTIE 1****Identification du produit et de la société**1.1 Nom du produit**TAB POWDERS (light, medium and yellow)**1.2 Utilisation du produit/application :

Matériau dentaire pour couronnes et bridges temporaires.

1.3 Société (nom, adresse et numéro de téléphone pour toute information)**KERR ITALIA S.r.l.**

Via Passanti, 332

84018 Scafati (SA) - Italie

Téléphone vert : 00-800-41-050-505

1.4 Numéro de téléphone pour les urgences (conformément à la directive 99/45/CE, article 17)

+39.081.8508.325 (08h00 - 17h00, heure d'Europe, GMT+1)

Adresse e-mail : [safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)**PARTIE 2****Identification des dangers**2.1 Classification des dangers (conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)

Aucune.

2.2 Autres dangers

Aucun.

**PARTIE 3****Composition/Informations sur les composants**

(conformément aux directives 67/548/CEE, 99/45/CE et 2001/58/CE)

3.1 Ingrédients dangereux

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	SYMBOLES DE DANGER	PHRASES DE RISQUE	N° CAS	N° EINECS
aucun	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

3.2 Autres ingrédients qui ne sont pas dangereux

Polymère de méthacrylate et phtalate de diéthyl.

**PARTIE 4****Mesures de premiers secours**

- 4.1 Traitement en cas de contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Appeler un médecin.
- 4.2 Traitement en cas de contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- 4.3 Traitement en cas d'inhalation (respiré) : Déplacer la personne à l'air frais. Si les difficultés à respirer persistent, consulter un médecin.
- 4.4 Traitement en cas d'ingestion (avalé) : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et cracher. Si la quantité ingurgitée est importante, consulter immédiatement un médecin.

**PARTIE 5****Mesures de lutte contre l'incendie**

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, eau et produits chimiques en poudre.
- 5.2 Moyens d'extinction interdits : Flux d'eau et tout agent extincteur provoquant de la poussière.
- 5.3 Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Aucune.
- 5.4 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : En présence d'une source d'inflammation, du matériel poussiéreux peut être explosif.
- 5.5 Equipement de protection spécial : Sans objet.

**PARTIE 6****Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.1 Précautions individuelles : Prendre les précautions indiquées dans la partie 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Aucune.
- 6.3 Méthodes de régénération : Essuyer les déversements pour éviter tout risque de glissade.

**PARTIE 7****Manipulation et stockage** (conformément à l'article 5 de la directive 98/24/CE)

- 7.1 Précautions d'emploi : Prendre les précautions indiquées dans la partie 8.
- 7.2 Précautions en cas d'incendie et d'explosion : Non disponible.
- 7.3 Conditions de stockage : Conserver les récipients fermés afin d'empêcher l'absorption et la présence d'humidité. Une liaison électrique à proximité des récipients de produit se doit d'être étanche à la poussière et mise à la terre.
- 7.4 Récipient(s) suggéré(s) : Les récipients d'origine fournis par le fabricant.
- 7.5 Indication pour une conservation combinée : Aucune connue.
- 7.6 Précautions pour la protection de l'environnement : Conserver dans un endroit sec, à l'écart des égouts et eaux.
- 7.7 Autres précautions : Utiliser conformément aux indications et en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité.

<b>PARTIE 8</b>	
<b>Contrôle de l'exposition/Protection individuelle</b>	
<i>8.1 Valeurs limites d'exposition :</i>	<b>Polymère de méthacrylate</b> : <u>VLE</u> : 10 mg/m <sup>3</sup> ; <u>PEL</u> : 15 mg/m <sup>3</sup> ; <b>Phtalate de diéthyl</b> : <u>VEL/PEL</u> : 5 mg/m <sup>3</sup>
<i>8.2 Contrôle de l'exposition</i>	
<i>8.2.1 Mesures de précaution :</i> <i>(conformément à la directive 89/686/CEE et l'article 4 de la directive 98/24/CE)</i>	
Ventilation :	<u>Ventilation du local par aspiration</u> : Utiliser le produit dans un endroit bien ventilé. <u>Ventilation spéciale</u> : Aucune. <u>Ventilation (générale) mécanique</u> : Aucune. <u>Autre ventilation</u> : Aucune.
Protection des voies respiratoires :	Aucune nécessaire dans des conditions normales.
Protection des mains :	Gants imperméables, de type néoprène.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité ou de protection.
Protection de la peau :	Manipuler en respectant une bonne hygiène personnelle et les mesures de sécurité.
Autres équipements de protection :	En cas de formation de poussières dans l'air, porter un masque équipé d'un appareil respiratoire autonome.
<i>Les mesures énumérées dans ce paragraphe sont à considérer comme des indications et NON comme des prescriptions (89/656/CEE).</i>	
<i>8.2.2 Contrôle de l'exposition dans l'environnement</i> Sans objet.	

<b>PARTIE 9</b>	
<b>Propriétés physiques et chimiques</b>	
<i>9.1 Informations générales</i>	
<u>Aspect</u> : Poudre fine claire à pigmentée.	<u>Odeur</u> : Légère odeur.
<i>9.2 Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement</i>	
<u>pH</u> : Sans objet.	<u>Densité relative</u> : Non disponible.
<u>Point d'ébullition</u> : Sans objet.	<u>Densité</u> : Sans objet.
<u>Point éclair</u> : 304 °C	<u>Solubilité</u> : Insoluble.
<u>Inflammabilité</u> : Non inflammable.	<u>Coefficient de partage n-octanol/eau</u> : Sans objet.
<u>Limite d'explosivité inférieure</u> : Sans objet.	<u>Viscosité</u> : Sans objet.
<u>Limite d'explosivité supérieure</u> : Sans objet.	<u>Densité de vapeur (air = 1)</u> : Sans objet.
<u>Propriétés d'oxydation</u> : Aucune.	<u>Taux d'évaporation (n-butane = 1)</u> : Sans objet.
<u>Pression de vapeur</u> : Sans objet.	<u>Point de fusion</u> : Non établi.
<i>9.3 Autres informations (conformément à la directive 94/9/CE) :</i>	
<u>Miscibilité</u> : Sans objet.	<u>Conductibilité</u> : Sans objet.
<u>Solubilité dans les lipides</u> : Non disponible.	<u>Groupe de gaz</u> : Sans objet.

**PARTIE 10****Stabilité et réactivité**

Stabilité : Stable.

10.1 Conditions à éviter : Températures supérieures à 240 °C (éventuelle décomposition du produit).

10.2 Matières à éviter (incompatibilité) : Puissants agents oxydants.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Le monomère de méthacrylate et les oxydes de carbone lorsqu'ils sont brûlés.

Autres précautions :

Produits à polymérisation dangereuse : Non déterminés.

Signification pour la sécurité en cas de changement de l'aspect physique : Aucune connue.

Stabilisateurs : Aucun produit nécessaire pour la stabilisation.

**PARTIE 11****Informations toxicologiques**

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Aucun.

Effets et dangers du contact avec les yeux : Peut irriter les yeux par action mécanique.

Effets et dangers du contact avec la peau : Des particules nuisibles peuvent causer des irritations.

Effets et dangers de l'inhalation (respiré) : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Effets et dangers de l'ingestion (avalé) : L'ingestion de petites quantités de cette substance dans des conditions normales ne devrait pas avoir d'effets nocifs.

Effets d'une exposition prolongée : Aucun connu.

Effets toxicocinétiques : Aucun connu.

Effets sur le métabolisme : Aucun connu.

Données toxicologiques des ingrédients :

Aucune.

**PARTIE 12****Informations écologiques**

Aucun effet dangereux écologique de ce produit n'est connu.

12.1 Ecotoxicité : Non disponible.

12.2 Mobilité : Non disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité : Non disponible.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : Non disponible.

12.5 Résultat de l'évaluation PBT (Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement) : Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs : Non disponibles.

Données sur la toxicité aquatique des ingrédients :

Aucune.

**PARTIE 13****Considérations relatives à l'élimination**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

**PARTIE 14****Informations relatives au transport**

14.1 Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas réglementé.

14.2 Transport aérien (ICAO/IATA)

Le produit n'est pas réglementé.

14.3 Transport par rail/route (RID/ADR)

Le produit n'est pas réglementé.

**PARTIE 15** (Classification conformément aux directives 67/548/CEE et 99/45/CE)**Informations réglementaires**

Aucun étiquetage de danger nécessaire.

Ce produit est un dispositif médical exempt (directive 1999/45/CE, article 1, paragraphe 5g).

**PARTIE 16****Autres informations**16.1 Phrases de risque de tous les composants

Aucune.

16.1.1 Phrases de sécurité de tous les composants

Aucune.

16.2 Sources des données principales utilisées pour la compilation de la Fiche de Données de Sécurité :European Chemicals Bureau (ECB – [www.ecb.jrc.it](http://www.ecb.jrc.it))European chemical Substances Information System (ESIS - [www.ecb.jrc.it/esis](http://www.ecb.jrc.it/esis))ACGIH ([www.acgih.org](http://www.acgih.org))NIOSH ([www.cdc.gov/niosh/](http://www.cdc.gov/niosh/))OSHA ([www.osha.gov/](http://www.osha.gov/))UE ([www.europa.eu/index\\_it.htm](http://www.europa.eu/index_it.htm))IARC ([www.iarc.fr/](http://www.iarc.fr/))NTP ([www.ntp.niehs.nih.gov](http://www.ntp.niehs.nih.gov))Directives de la Communauté européenne :

67/548/CEE :	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.
99/45/CE :	Directive concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
2001/58/CE :	Deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant, en application de l'article 14 de la directive 99/45/CE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses.
89/656/CEE :	Directive concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle (troisième directive particulière au sens de l'article 16 (1) de la directive 89/391/CEE).
89/686/CEE :	Rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle.
94/9/CE :	Rapprochement des législations des Etats membres pour les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles.
98/24/CE :	Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Histoire de modification du document : Première version en conformité avec le Règlement (CE) numéro 1907/2006 (REACH).

**AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.